



Commission communale pour l'accessibilité

RAPPORT 2016

Sommaire :

- Composition de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)
- Programmation 2016 et état d'avancement de la mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Voirie : réalisations 2016
- Etat d'avancement de la mise en accessibilité des établissements recevant du public non communaux

I. Composition de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)

La CCA est composée notamment « des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville ».

Deux changements sont intervenus au cours de l'année 2016, l'un concernant les représentants du conseil municipal, l'autre concernant les représentants d'usagers.

Suite à la démission d'un conseiller municipal du groupe « Une alternative pour Plérin » en février 2016, une modification de l'attribution des sièges entre ses membres a été effectuée. Ainsi, Madame Rachel Jaunas, nouvelle conseillère municipale, remplace Monsieur Yvon Roy au sein de la CCA par délibération n°26 du 29 mars 2016

Par ailleurs, à la demande de Madame Edith Rouget qui siégeait déjà au sein de la commission lors du précédent mandat, la commune a élargi la représentation des usagers par arrêté n°201606013 du 23 juin 2016.

La commission est donc désormais composée comme suit :

Président de droit : Ronan Kerdraon, Maire

Vice-présidente : Christine Daniel, Adjointe au maire déléguée à la citoyenneté, à la sécurité et au patrimoine communal

Représentants du Conseil municipal

- Delphine Mesgouez-Le Gouard
- Didier Flageul
- Brigitte Costard
- Christine Daniel
- Sylvie Morin
- Françoise Collot
- Rachel Jaunas

Représentants d'organismes et d'associations d'usagers (arrêtés du 8 octobre 2014, du 13 novembre 2015 et du 23 juin 2016) :

- Monsieur Jérôme Thouvenin, pour l'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales
- Monsieur Guillaume Bellec, pour l'Association départementale des infirmes moteurs cérébraux
- Monsieur Yannick Labbe, résident au foyer Ker Spi de Plérin
- Monsieur Gilles Milhorgne, pour l'Association des paralysés de France (et Monsieur Philippe Pinsard son suppléant)
- Monsieur Nicolas Clinquart, pour le Centre hélio marin
- Monsieur Henri Hervy, pour le Club de l'amitié de Plérin
- Madame Edith Rouget, représentante des usagers

Personnel communal

- Monsieur Olivier Cogen, directeur général des services
- Monsieur Patrice Fourné, directeur général adjoint des services chargé des projets techniques
- Monsieur Rémi Lefort, directeur de l'urbanisme
- Monsieur Arnaud Denmat, chef du service bâtiments

II. Programmation 2016 et état d'avancement de la mise en accessibilité des bâtiments communaux

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, lors de sa séance du 22 juin 2015, le projet d'agenda d'accessibilité programmée communal (Ad'AP), contenant les éléments relatifs à la politique de la collectivité et à la programmation des travaux par site et par année.

L'Ad'AP a été déposé le 24 septembre 2015 en Préfecture et approuvé par arrêté préfectoral du 13 janvier 2016.

L'année 2016 constitue donc la première année de mise en œuvre de l'Ad'AP.

A l'issue de la première année, un point de situation doit être présenté au Préfet.

L'Ad'AP de la commune de Plérin planifie, sur trois périodes de trois ans, les travaux de mise en accessibilité de 51 établissements et installations ouvertes au public communaux (sur les 60 inscrits au patrimoine communal).

Ainsi, sur la première période (2016 à 2018), ce sont 22 établissements et installations ouvertes au public qui doivent être mis aux normes :

Site	Période 1 2016 à 2018	Coût global estimé en €
Salle Océane	2016 - T1	47 480
Complexe sportif Les Sternes	2017 - T2 à 2018 - T3	40 600
Complexe culturel Le Cap	2016 - T2	9 150
Centre social	2016 - T1	34 070
Hôtel de ville	2016 - T1 à 2017 - T4	254 390
Ecole publique maternelle Port Horel	2017 - T3	10 825
Ecole publique élémentaire Port Horel	2018 T1 à T3	28 125
Ecole publique maternelle Harel de la Noë	2018 T1 à T3	10 950
Gymnase Léquier	2017 T1 à T3	72 975
CTM (partie recevant du public)	2016 - T4	11 230
Cimetière du centre	2016 - T2	4 320
Maison de la Petite Enfance	2016 - T3 à 2017 - T4	29 440
Salles rue de l'Avenir	2018 - T2	5 400
Poste de Police Nationale	2016 - T1	2 600
Eglise Saint-Pierre (centre)	2016 - T1	2 700
Presbytère	2016 T3 à T4	5 900
Ecole publique du Grand Léjon	2017 - T3	21 970
Chapelle du Légué	2016 - T3	3 600
Sanitaire public Sous la Tour	2018 - T3	6 600
ALSH La Citadelle	2018 - T3	26 960
Centre Nautique Plérinais	2017 - T1	54 050
Chapelle du Sépulcre	2016 - T4	4 050

Plus précisément, sur l'exercice 2016, les efforts devaient porter sur :

- la salle Océane
- le complexe culturel Le Cap
- le centre social
- l'hôtel de ville
- le CTM
- le cimetière du centre-ville
- la maison de la petite enfance
- le poste de Police nationale

- l'église Saint-Pierre (centre-ville)
- le presbytère
- les chapelles du Légué et du Sépulcre

Fin 2016, pour ces établissements, la situation est la suivante :

Catég.	Sites	Nbr de dysfonctionnements			
		Au départ	Situation fin 2015	Réglés en 2016	Situation fin 2016
1	Salle Océane	33	20	13	7
3	Complexe culturel Le Cap	16	11	11	0
3	Centre social	19	10	2	8
4	Hôtel de ville	39	25		25
5	CTM (partie recevant du public)	7	7	Travaux en cours	7
IOP	Cimetière du centre	5	5	1	4
5	Maison de la Petite Enfance	17	14	Conception en cours	14
5	Poste de Police Nationale	5	3	2	1
5	Eglise Saint-Pierre (centre)	5	4	4	0
5	Presbytère	3	3		2
5	Chapelle du Légué	6	6		6
5	Chapelle du Sépulcre	5	4		1

Pour onze établissements et installations ouvertes au public les dysfonctionnements relevés initialement ont été traités :

- le service d'aide et d'accompagnement à domicile
- le complexe culturel le Cap
- l'église Saint-Pierre
- sanitaires publics (parking de l'Avenir, place Jean Moulin, place Kennedy, rue Duquesne, rue de la Douane, Sépulcre, Rosaires, Martin Plage)

D'un point de vue global, sur les 680 dysfonctionnements recensés initialement, 152 ont été réglés soit 22,35%.

Par corps de métier, la répartition des travaux est la suivante :

	à faire		réglés	soit	restent
NOMBRE DE DYSFONCTIONNEMENTS	680		152	22,35%	528
Administratif	63	9,3%	11	17,46%	52
VRD	60	8,8%	9	15,00%	51
Gros œuvre	60	8,8%	6	10,00%	54
Revêtements de sols, murs et plafonds	14	2,1%	1	7,14%	13
Cloisonnement	41	6,0%	9	21,95%	32
Menuiserie	170	25,0%	62	36,47%	108
Plomberie	39	5,7%	2	5,13%	37
Peinture	11	1,6%	2	18,18%	9
Electricité				s.o	
Serrurerie	48	7,1%	10	20,83%	38
Equipement	41	6,0%	6	14,63%	35
Signalétique	125	18,4%	31	24,80%	94
Mobilier	5	0,7%	2	40,00%	3
Ascenseur	3	0,4%	1	33,33%	2

III. Voirie : réalisations 2016

176 dysfonctionnements ont été identifiés initialement.

L'état des lieux en cette fin d'année 2016 indique que près de 37% des obstacles à l'accessibilité ont été traités. Le tableau suivant met en évidence les interventions réalisées au cours de l'année et les efforts qu'il reste à entreprendre.

RECAPITULATIF PAR SITE	Nbs dysfonctionnements	Réglés en 2014 et 2015	Réglés en 2016	Restent
Centre / rue du Commerce	6	0		6
Centre / rue de la Paix	5	0		5
Centre / rue de la Vallée	3	2		1
Centre / rue de l'Espérance	3	0		3
Centre / rue de la Croix	11	0		11
Centre / rue des sports	7	5		2
Centre / rue des Chênes	14	8		6
Centre / rue des Prés Josse	17	5		12
Centre / rue de la Ville Neuve	6	0		6
Centre / rue Ferdinand Buisson	7	0		7
Centre / rue du Stade	9	1		8
Centre / rue Fleurie	7	0		7
Centre / rue du Gymnase	4	2		2
Centre / rue Jules Léquier	5	3	2	0
Centre / rue des Tourterelles	3	2		1
Centre / rue Mozart	8	4		4
Centre / Rue de la Noë Rido	3	3		0
Centre / avenue du chalutier Sans Pitié	11	4	3	4
Centre / ch rue de la Croix, av chalutier Le F.	5	2		3
Saint-Laurent	23	9	2	12
Légué	11	1	2	8
Sépulcre-Les Mines	4	1	1	2
Rosaires	4	3		1
TOTAL	176	55	10	111

Par ailleurs, d'autres chantiers de voirie réalisés en 2016 ont permis d'améliorer l'accessibilité :

- rues des Trois plages et des Longueraies
- digue des Bleuets
- accès aux parking, tennis et stade Marcel Gouédard (avec un arrêt de bus en prévision)
- rue de la Douane, accès aux sanitaires publics (même fournisseur qu'en centre ville) et rue Arsène Simon
- sanitaire devant le West Coast, bld du Roy d'Ys
- intersection Clos Renan – rue de la Ville Houart
- parking du lotissement du Clos Renan (dont 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite)
- abords d'un bâtiment communal sis rue du midi
- abords du skatepark près de la salle Océane
- circulations piétonnes dans les cimetières

IV. Etat d'avancement de la mise en accessibilité des établissements recevant du public non communaux

La CCA a pour rôle de recenser les établissements recevant du public accessibles sur son territoire.

Aussi, la commune a rappelé aux 170 exploitants et propriétaires connus sur son territoire leurs obligations de mise en accessibilité, le dossier à constituer ainsi que les délais. 126 établissements ont engagé des démarches en ce sens.

- **Les établissements accessibles**

Parmi ces 126 établissements, 62 ont déclarés sur l'honneur être en conformité. Parmi eux, figurent un ERP de 1^{ère} catégorie (Brico Dépôt) et un ERP de 4^{ème} catégorie (Résidence Ker Spi Les Nouëlles) ; tous les autres relèvent de la 5^{ème} catégorie.

- **Les Ad'AP**

48 autres établissements ont déposé un Ad'AP. Deux tiers (32 dossiers) ont été approuvés par le Préfet. 14,5% ont été rejetés (7 dossiers, tous concernant le Centre Leclerc et les cellules commerciales en son sein)¹.

81% d'entre eux (39 ERP) ont prévu une mise en accessibilité sous un délai de trois ans.

Outre la commune, seules les structures comptant de nombreux établissements (Conseil départemental, Côtes d'Armor habitat et Picard surgelés) ont élaboré un Ad'AP sur 9 ans.

- **Les demandes de dérogations**

17 propriétaires ou exploitants ont fait savoir qu'ils sollicitaient une dérogation (totale ou partielle) à la mise en accessibilité de leur établissement.

10 dérogations ont été accordées ; 4 demandes ont été refusées².

- **Cas particuliers**

2 établissements ont déposé une demande de prorogation du délai de mise en accessibilité : l'un du fait d'une cession d'activité envisagée d'ici fin 2017 ; l'autre du fait d'un changement de propriétaire à l'été 2015.

¹ La commune ne dispose pas d'information quant à la suite donnée aux 9 autres dossiers.

² La commune ne dispose pas d'information quant à la suite donnée aux 3 autres demandes.